



CENTRE DE LA PETITE ENFANCE FLEUR ET MIEL

PRÉVENIR LES INFECTIONS



Table des matières

- ❖ Mots aux parents
- ❖ Prévenir
- ❖ Collaboration et communication
- ❖ Signes et symptôme d'infection
- ❖ Dois-je garder mon enfant à la maison?
- ❖ Les maladies contagieuses
- ❖ L'exclusion
- ❖ Aide-mémoire
- ❖ Bibliographie





Mots aux parents

Le milieu de garde est aujourd'hui un service indispensable aux parents. Ce guide s'adresse à vous, parents utilisateurs du CPE Fleur et Miel. Il fait appel à votre collaboration pour prévenir les infections qui pourraient affecter votre enfant. Il vous apporte des explications et des moyens permettant de réduire les risques d'infection.

Vous savez déjà qu'un jeune enfant est réceptif aux infections. Dans les premiers mois qui suivent sa naissance, les anticorps qu'il a reçus de sa mère perdent de leur force et il devient plus vulnérable aux microbes qu'il rencontre. De plus, son comportement l'expose d'avantage:

- ❖ Il touche à tout
- ❖ Il porte tout à sa bouche
- ❖ Il entre en contact étroit avec son entourage
- ❖ Il n'a pas encore d'habitudes d'hygiène

Il est dépendant des habitudes d'hygiène des gens qui lui donnent des soins.

Les expositions répétées à différentes maladies et la vaccination permettent d'augmenter l'immunité de l'enfant et après quelques années, celui-ci sera plus résistant aux maladies.

Dans un service de garde, il y a en général des enfants de trois mois à cinq ans. Les tout petits ont grand besoin d'être protégés. Ces enfants ont parfois une maman enceinte qui, elle aussi, doit se protéger, ainsi que le bébé qu'elle porte.

Eh oui! Le CPE est un milieu propice à la contamination, puisque tous les éléments de la chaîne de transmission des infections s'y retrouvent et que les occasions d'infections s'y multiplient.



PRÉVENIR

Ces renseignements vous permettent de mieux comprendre le mécanisme de mission des infections et ainsi d'adopter des mesures de prévention et de contrôle appropriées.

Adopter des pratiques d'hygiène

La maîtrise de la propagation des infections concerne les services de garde, les professionnels de la santé et les familles. Il existe de nombreuses mesures à suivre pour réduire le risque d'infection dans les CPE.



LAVAGE DES MAINS



Le lavage des mains est la mesure d'hygiène la plus efficace pour réduire la transmission des infections.

Quand se laver les mains?

- ❖ En arrivant à la maison ou au CPE
- ❖ Avant de manipuler de la nourriture
- ❖ Avant et après les repas
- ❖ Après être allé aux toilettes ou avoir aidé un enfant à y aller
- ❖ Après avoir changé la couche
- ❖ Après avoir touché une surface sale, du matériel souillé, un animal etc...
- ❖ Après avoir joué dans le sable ou la terre
- ❖ Avant et après le changement de pansement
- ❖ Après avoir été en contact avec un liquide biologique (sang, sécrétions nasales) et ce, même si on a porté des gants
- ❖ Avant de préparer et d'administrer un médicament à un enfant (crème, gouttes)
- ❖ Après avoir toussé ou éternué
- ❖ Chaque fois qu'on le juge nécessaire

Avec quoi?

Un savon liquide de préférence à un pain de savon.

Un savon germicide n'est pas recommandé à moins d'avoir un problème.

Comment se laver les mains?

- ❖ Enlever les bijoux
- ❖ Se mouiller les mains et les savonner entièrement
- ❖ Frictionner les deux mains pendant 30 secondes, ne pas oublier l'espace entre les doigts et les ongles
- ❖ Bien rincer les mains à l'eau courante
- ❖ Bien assécher avec une serviette de papier
- ❖ Fermer le robinet avec une serviette pour ne pas recontaminer les mains
- ❖ Désinfecter les robinets et le lavabo chaque jour



TECHNIQUE DU MOUCHAGE

L'enfant acquiert cette technique à l'âge de 5 ans.

- ❖ Utiliser suffisamment de mouchoirs de papier pour que les doigts ne touchent pas les sécrétions
- ❖ Couvrir le nez et les narines
- ❖ Souffler doucement une narine à la fois en obstruant l'autre
- ❖ Jeter les mouchoirs de papier à la poubelle et se laver les mains
- ❖ Apprendre le plus tôt possible cette technique à l'enfant



CHANGEMENT DE COUCHE

Des précautions doivent être prises en tout temps pour le changement de couche, car des microbes responsables de maladies peuvent occasionnellement être présents dans les selles sans que l'enfant soit malade.

- ❖ Rassembler tout le matériel nécessaire
- ❖ Placer l'enfant sur la table à langer, détacher sa couche et soulever le siège
- ❖ Replier le côté souillé de la couche vers l'intérieur en laissant les selles dans la couche
- ❖ Déposer la couche souillée dans une poubelle, munie d'un couvercle, dans laquelle on aura mis un sac de plastique
- ❖ Laver et assécher les fesses de l'enfant (de l'avant vers l'arrière)
- ❖ Mettre une nouvelle couche et habiller l'enfant
- ❖ Laver et désinfecter la table à langer entre chaque changement de couche
- ❖ Se laver les mains après chaque changement de couche
- ❖ Laver et désinfecter la poubelle chaque jour



COLLABORATION ET COMMUNICATION CONFIDENTIALITÉ

L'information échangée entre parents et éducatrice demeure confidentielle. Elle ne peut être dévoilée à quiconque en dehors du service de garde sans que les parents aient donné le consentement par écrit. Ainsi, les documents et renseignements échangés avec les éducatrices, médecins et autres professionnels de la santé sont traités en toute confidentialité.

Communiquez au CPE les symptômes et tout changement dans l'état de santé de votre enfant, surtout s'il souffre d'une infection.



Une bonne collaboration entre les parents et le service de garde aide à enrayer les risques de transmission des maladies. La communication entre les parents et éducatrices est essentielle pour le dépistage précoce et le traitement rapide des infections.

En cas d'absence de votre enfant, communiquez avec le CPE pour en mentionner la raison. S'il s'agit d'une maladie contagieuse, le service de garde pourra appliquer les mesures de prévention appropriées.

Les parents et les éducatrices **doivent partager** les renseignements suivants:

- ❖ Signe et symptôme à surveiller
- ❖ Comment l'infection a-t-elle été contractée?
- ❖ Combien de temps sera-t-elle contagieuse?
- ❖ Comment prévenir la transmission ?
- ❖ Quelles mesures prendre si l'enfant présente des signes et des symptômes de maladie?



❖ CONSULTATION MÉDICALE

- Fièvre
- Toux persistante
- Éruption cutanée inhabituelle
- Vomissements et diarrhée



DOIS-JE GARDER MON ENFANT À LA MAISON?

Le parent ne doit pas amener au CPE un enfant contagieux ou susceptible de l'être ni un enfant qui n'est pas en état de fonctionner normalement au CPE

Les parents doivent prévoir un autre mode de gardiennage pour leur enfant malade. Une dose de tempra ou tylenol peut camoufler la fièvre une heure ou deux, mais pas plus.

• FACTEURS À CONSIDÉRER/ QUESTIONS À SE POSER

• Le bien être de l'enfant lui-même

- Mon enfant peut-il suivre les activités du CPE?

• Les risques de la protection pour les autres enfants et le personnel

- Mon enfant souffre-t-il d'une maladie contagieuse? Son état risque-t-il de nuire aux autres enfants et aux éducatrices?

• Les ressources du CPE

- Un enfant malade nécessite des soins attentifs, affectueux et constants. L'éducatrice a entre 5 et 10 enfants sous sa responsabilité. Elle ne peut pas à la fois jouer à l'infirmière, la maman et poursuivre des activités d'apprentissage avec le reste du groupe. Quand l'éducatrice est occupée à bercer et à consoler un enfant malade, c'est tout le groupe d'enfants qui se désorganise. Comme les enfants sont malades à tour de rôle, vous pouvez voir l'effet multiplicateur.

• Les besoins du parent

- Vous avez des obligations au travail. Si vous ne pouvez vous absenter, penser à prévoir une gardienne à domicile pour votre enfant malade. Soyez toujours disponible ou assurez-vous que quelqu'un le soit pour aller chercher votre enfant lorsque la responsable du service de garde le juge nécessaire et vous appelle. Donc, la décision de garder ou non l'enfant à la maison doit tenir compte du bien-être de l'enfant et de celui de ses compagnons et des ressources du CPE.



shutterstock.com · 456422968

LA FIÈVRE

La fièvre n'est pas nécessairement dangereuse mais elle peut être un signal d'alarme. La fièvre est un symptôme et non une maladie. Elle est un mécanisme normal de défense de l'organisme. Elle indique souvent une infection causée par un virus ou une bactérie.

Un enfant qui a eu de l'acétaminophène peut fréquenter le milieu mais doit être fonctionnel.

Quand l'enfant fait de la fièvre, on appelle le parent et on l'informe de la situation et on administre l'acétaminophène avec l'accord du parent. Si la fièvre de l'enfant ne diminue pas et qu'il est non fonctionnel nous le retournons à la maison. (non-fonctionnel = incapable de suivre les routines et transitions, faire du 1 pour 1, pleure sans pouvoir le consoler depuis 1 heure.)

LA TOUX ET L'ÉCOULEMENT NASAL

Mauvais état général

Difficulté à respirer

Contact avec des cas de coqueluche et n'ayant pas reçu les antibiotiques appropriés.

Votre enfant fait de la fièvre si la température est égale ou plus

1- Rectale (rectum) : 38,5 C ou 101,5 F

2- Buccale (bouche) : 38,0 C ou 100,4 F

3- Axillaire (aisselle) : 37,5 C ou 99,0 F

4- Tympanique (oreille) : 38,0 C ou 100,4 F



LA DIARRHÉE

Selles liquides qui ne restent pas dans la couche.

Présence de sang dans les selles ou du mucus dans les selles (voir un médecin)

Diarrhée qui dure plus de 48 heures accompagnée de fièvre.

Contact avec une maladie contagieuse

LES ROUGEURS

Rougeurs ou éruption cutanée

Fièvre

Contact récent avec une maladie contagieuse

***Donc, si votre enfant présente l'un de ces symptômes (fièvre, toux, écoulement nasal, diarrhée) accompagné d'un mauvais état général, il est préférable de le garder à la maison.** Communiquez avec le CPE pour signaler tout changement dans l'état de santé de votre enfant. Vous y apprendrez peut-être que d'autres enfants absents ou souffrent des mêmes symptômes. Vous obtiendrez possiblement des renseignements supplémentaires qui aideront à préciser le diagnostic, s'il y a lieu.

LES MALADIES CONTAGIEUSES

Il existe une loi au Québec pour la protection de la santé publiques. Cette loi oblige les médecins et laboratoires à déclarer certaines maladies contagieuses aux autorités de la Santé publique.

Les parents devraient aviser le CPE dès qu'ils sont informés que leur enfant souffre d'une maladie contagieuse afin de mettre en application , sans délai, des mesures de protection pour les autres enfants.

RESPONSABILITÉS DES PARENTS EN CAS DE CONTAGION

Les moyens utilisés pour enrayer la contagion bouleversent les habitudes du CPE et apportent beaucoup d'inconvénients aux parents déjà surchargés dans leur double tâche de parent et de travailleur.

Le contrôle des infections en CPE, c'est la responsabilité de chaque parent et non uniquement celle du service de garde.

Un parent qui refuse de se soumettre aux directives en cas de contagion risque de compromettre les mesures mises en place pour combattre l'infection et met en danger la santé des autres enfants et des travailleuses.

Nous avons besoin de votre collaboration.





L'EXCLUSION

Tout CPE a une politique d'exclusion. Certains CPE ont des politiques plus sévères que d'autres. Dans certains cas, il est nécessaire d'exclure un enfant du service de garde tant que sa maladie demeure contagieuse. Ce choix dépend du meilleur intérêt de l'enfant et de ses pairs.

Pour de nombreuses infections, tel un rhume banal, l'exclusion n'est pas recommandée, car les germes sont transmis aux autres avant que les signes et symptômes apparaissent. Dans de telles situations, il appartient au personnel éducateur et aux parents de se consulter afin d'établir si l'enfant est capable de prendre part aux activités.

Les politiques d'exclusion tiennent compte de la capacité des CPE à prendre soin des enfants malades en réduisant les risques pour les autres. Réduire le taux d'infection au CPE ne peut que bénéficier à tous les enfants, à leurs parents et à leurs familles.

Consulter un pharmacien ou un médecin dès que l'état de l'enfant ou la possibilité de contagion est inquiétant.

Informez le pharmacien ou le médecin que l'enfant fréquente un CPE.

Écoutez les conseils que le pharmacien ou le médecin donnera.

CAS OU L'EXCLUSION S'IMPOSE

Coqueluche

Gastro entérite/ diarrhée épidémique

Fièvre, après 2 jours de fièvre au CPE (48h), exclusion jusqu'à 24 heures sans fièvre et sans médication.

Dermatomyosite (maladie inflammatoire des muscles accompagnée d'une éruption cutanée)

Éruption cutanée

Gale

Hépatite A

Infection de la gorge ou du larynx

Impétigo jusqu'à 24 heures après l'antibiotique

Oreillons

Pharyngite à streptocoque, jusqu'à 24 heures après l'antibiotique

Poux

Rubéole

Scarlatine

Tuberculose

Il est de première importance de respecter les politiques d'exclusion du CPE.



Communication entre l'enfant et vous.

Rappelez-vous que votre enfant communique avec vous, que ce soit de façon verbale ou non-verbale.

- **Écoutez** votre enfant et **observez** les points suivants:
- **Couleur de la peau:** Est-elle normale ou pâle?
- **Hydratation:** La bouche de l'enfant contient-elle de la salive? A-t-il des larmes dans les yeux?
- **Respiration:** Avez-vous remarqué des changements dans la façon dont votre enfant respire?
- **Yeux:** Sont-ils rouges, cernés, creux?
- **Réaction:** Votre enfant présent-il des signes de nervosité, d'irritabilité, de somnolence? Comment réagit-il?
- Vous êtes le meilleur juge de l'état de santé de votre enfant. Cependant, il est parfois difficile pour les parents d'évaluer la gravité d'une maladie.
- Si vous croyez que votre enfant doit être examiné, faites-le voir par un médecin.
- **Consultation médicale**
 - Fièvre
 - Toux persistante
 - Éruption cutanée inhabituelle
 - Vomissement et diarrhée



PRÉSK

Aide -Mémoire



L'information précédente vous aidera à comprendre le pourquoi des recommandations qui suivent. Elles visent à réduire le taux d'infections en CPE.

Recommandations

Adopter de bonnes pratiques d'hygiène

Communiquer au CPE tout changement dans l'état de santé de l'enfant, surtout s'il souffre d'une infection, informer le médecin que l'enfant fréquente un CPE, si on consulte pour l'un des symptômes déjà mentionnés.

Garder à la maison:

Un enfant qui souffre d'une maladie contagieuse

Un enfant qui a des symptômes tels que:

Fièvre

Toux persistante

Éruption inhabituelle

Vomissements et diarrhée

Le tout associé à un mauvais état général

Mot de la fin

Nous espérons que ce guide facilitera votre tâche de parent, votre rôle et votre collaboration avec le service de garde. Soyez assuré qu'en adoptant ces recommandations et ces comportements de santé, c'est votre santé familiale qui en bénéficiera. Vous réduirez les risques de grippe, rhume ou de gastro-entérite pour vous et votre famille. De plus, tout le milieu de garde se porte

Bonne santé!



Ayez toujours ces renseignements sous la main

Urgence: 911

Info-Santé: 811

CLSC: 819-762-8144

Nom du médecin/Pédiatre:

Téléphone du médecin/Pédiatre:

Téléphone de l'hôpital:



shutterstock.com · 1493869907

Bibliographie



Société canadienne de pédiatrie. **Le bien-être des enfants**, vol.1 et 11 1992-1993

Sauvageau, C. **Prévenir les infections en garderie, Guide adressée aux parents**, DSC Lakeshore, 1993

Comité provincial des maladies infectieuses en service de garde. **Prévention et contrôle des infections dans les Centres de la petite enfance**, Février 1998

Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux. **Protocole d'immunisation du Québec**, 1997

CLSC Samuel de Champlain, Service famille-enfance, **Prévenir les infections en garderie**, 1999

Les infections en milieu de garde Gouvernement du Québec, 2022